



**GARDEZ VOTRE BIEN**

**GARDEZ UN REVENU  
COMPLÉMENTAIRE**

**GARDEZ L'ESPRIT À  
LA FOIS TRANQUILLE  
ET SOCIAL**

**... GARDEZ le sourire  
avec l'AIU!**



**Un fameux bail sans souci**



**AIS Uccle**

Rue de Stalle, 77 - 1180 Uccle

Tél.: +32 2 605 17 40

Mail: info@aisucclé.be

Avec le soutien de



**ACCESSIBILITÉ**

Centre administratif communal d'Uccle,  
tram 4 ou bus 75, arrêt « Wagon »

**PLACEZ VOTRE  
BIEN... ENTRE  
DE BONNES  
MAINS**



E.R.: Laura de Ble - A.I.S.U. - Rue de Stalle n°77 - 1180 Uccle. Réalisation graphique: www.whiteline.be



**Confiez-le à l'agence  
immobilière sociale  
d'Uccle**

## 25 ANS D'EXPÉRIENCE, POUR VOUS SERVIR

L'Agence Immobilière Sociale d'UCCLE assure la gestion des biens immobiliers pour des propriétaires privés et les met à disposition de locataires en situation précaire sur le plan économique ou social.

**En confiant la gestion de votre bien à notre Agence Immobilière Sociale, vous faites d'une pierre trois coups:**

- vous vous **épargnez les tâches** de gestion locative;
- vous bénéficiez d'un **loyer garanti** et **d'autres avantages financiers**;
- et vous rendez possible **l'accès au logement** pour des personnes à revenu modeste.

## NOS SERVICES:

- recherche d'un locataire et conclusion du bail;
- établissement des états des lieux d'entrée et de sortie;
- vérification de la perception du loyer;
- suivi social du locataire;
- supervision des travaux de réparation et d'entretien.

## VOS GARANTIES:

- le loyer convenu vous est payé chaque mois, que le logement soit occupé ou non, que le locataire paye ou non;
- en fin de bail, si besoin, le logement est remis par l'AISSU, hors usure locative normale;
- les baux, les états des lieux et les certificats PEB sont enregistrés;
- le contrat d'assurance incendie est suivi, la prime est payée à temps.

## VOS AVANTAGES:

- au premier janvier suivant la prise en gestion, **votre précompte immobilier passe à taux 0 %**: vous épargnez le précompte!
- vous bénéficiez des **meilleurs taux de la prime Révolution** en cas de travaux de rénovation.

## 4 ÉTAPES ET C'EST CONFIE!

- **Vous vous informez**: contactez le chargé de prospection au +32 2 605 17 45 ou via [fl@aisuccl.be](mailto:fl@aisuccl.be), il répondra à vos questions et vous enverra les informations essentielles ainsi qu'une copie du bail type.
- **Vous demandez une visite**: votre logement doit être libre ou en voie de l'être. Le jour de la visite, amenez tous les documents dont vous disposez: PEB, réception électrique, réception gaz, décompte de charges...
- **Vous recevez une offre**: elle reprendra le montant du loyer proposé et les éventuels travaux à réaliser pour les mises en conformité.
- **Vous venez signer un bail**: si les termes de l'offre vous conviennent, nous finaliserons le bail qui fera de l'AISSU le locataire principal, autorisé à conclure un bail de sous location. Le bail principal reprendra:
  - la durée du bail et le loyer convenu;
  - l'étendue des pouvoirs que vous nous donnez pour la gestion de votre bien;
  - les services et garanties que nous vous offrons;
  - les frais de gestion qui correspondent à un pourcentage du loyer.